

Questions orales

En réponse à la question du député, je vais répéter ce que j'ai dit plus tôt. Je serai heureux d'examiner le document que le député m'a remis. Je l'examinerai et je lui donnerai une réponse plus précise demain.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. FRANÇOIS LONCLE,
PRÉSIDENT DE LA SECTION ASSOCIATION
INTERPARLEMENTAIRE CANADA-FRANCE

M. le Président: Il me fait plaisir de porter à l'attention de la Chambre la présence à la tribune de M. François Loncle, député, président de la section Association interparlementaire Canada-France.

* * *

[Traduction]

REVENU CANADA**L'UTILISATION DES NUMÉROS D'ASSURANCE SOCIALE**

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Revenu Canada.

Il y a moins d'un an, le gouvernement s'était engagé à supprimer l'utilisation des numéros d'assurance sociale comme pièce d'identité à d'autres fins que celle prévue à l'origine.

L'automne dernier, le gouvernement décidait d'exiger pareille pièce d'identité de quiconque achète ou encaisse des obligations, des bons du Trésor et tout titre commercial en général, et de quiconque ouvre ou ferme un compte portant intérêt. Cela a beaucoup indisposé un grand nombre de personnes qui estiment à juste titre qu'elles risquent ainsi d'être victimes de fraude ou de vol.

Le ministre va-t-il enjoindre à ses hauts fonctionnaires de respecter l'annonce que le Conseil du Trésor a faite en juin dernier et de cesser d'exiger les NAS de même que d'imposer des amendes outrageantes et de proférer des menaces de représailles en cas de refus?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, permettez-moi d'assurer au député et à tous les Canadiens qu'aucun contribuable ne risque quoi que ce soit en indiquant son numéro d'assurance sociale dans sa déclaration d'impôts sur le revenu.

Comme le sait le député, les Canadiens doivent fournir leur NAS depuis 1967. Tous les numéros d'assurance

sociale sont confidentiels en vertu des dispositions en matière de sécurité de la Loi de l'impôt sur le revenu.

De concert avec le ministre des Finances et le Conseil du Trésor, nous cherchons sans cesse à améliorer la situation, et j'estime que nous avons déjà accompli d'énormes progrès et que nous en accomplirons encore.

Le fait est qu'aucun Canadien ne doit craindre pour la confidentialité de son NAS.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE**L'INTÉGRITÉ DU PROGRAMME POUR LES PÊCHEURS—LA POSITION DE LA MINISTRE**

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La semaine dernière, dans une réponse à un collègue, la ministre disait que le programme d'assurance-chômage pour les pêcheurs allait rester intact. Ses mots étaient: «entiers et inchangés». Par contre, en conférence de presse, la ministre disait autrement. Elle disait qu'il y aurait des changements à venir après consultations avec le ministre du Commerce extérieur et du ministre des Pêches et des Océans. Est-ce que la ministre peut nous éclairer et nous dire la vérité?

Est-ce que des changements au programme spécial pour les pêcheurs seront annoncés lors du Budget? Et est-ce qu'elle peut nous dire qu'il va y avoir de mauvaises surprises pour les quelque 30 000 familles de l'Atlantique qui dépendent du programme d'assurance-chômage? C'est quoi la vérité?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai dit que les pêcheurs ne sont pas inclus dans la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

[Traduction]

Le commentaire que j'ai fait, c'est qu'une politique relative aux pêcheurs ferait intervenir plusieurs ministères. Je n'ai nullement donné à entendre que l'on envisageait des changements dans l'immédiat.

LA DÉCLARATION DE LA MINISTRE

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante. Les pêcheurs et tous ces ménages qui comptent sur les prestations d'assurance-chômage aimeraient savoir ce que voulait dire la ministre quand elle a affirmé que les changements concernant l'AC des pêcheurs vont être de plusieurs sortes et ne viendront qu'après consultation du ministre du Commerce extérieur et du ministère fédéral